

CONSULTATION ÉCRITE

Projet de règlement : usages agricoles à l'intérieur
de l'affectation industrielle lourde

Juin 2020





Déroulement de la présentation

1. Explication du contexte de la consultation
2. Présentation du projet de règlement relatif aux usages agricoles
3. Exposé sur les prochaines étapes
4. Fin de la présentation

1. Contexte de la consultation

- **Aucune assemblée publique** exigée par une disposition législative ne peut être tenue.
- L'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit que toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens **doit être suspendue ou remplacée.**

1. Contexte de la consultation

- Pour la procédure de modification du SADR amorcée en mars, le conseil de la MRC a décidé de **poursuivre la procédure légale.**
- La résolution 2020-05-95, adoptée le 13 mai visait à **remplacer la consultation publique par une consultation écrite.**

1. Contexte de la consultation

Avis public
Courrier Sud
édition du **20 mai**
2020

Diffusion de la
présentation du
projet sur le site
Internet de la MRC

Période de
consultation écrite
du **4 au 20 juin**
2020

2. Présentation du projet



Demande de la ville de Bécancour : autoriser la culture en serre sans utilisation du sol dans le Parc industriel et portuaire.

Prise en compte des projets potentiels.

Ajustement au niveau de l'affectation industrielle lourde.

Concertation : ville de Bécancour, la SPIPB et le MAMH.

2. Présentation du projet



**AFFECTATION
CONCERNÉE PAR LE
PROJET :
INDUSTRIELLE
LOURDE**

2. Présentation du projet

ARTICLE 1

ORIENTATION 6 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La MRC de Bécancour entend amorcer une réflexion à l'égard de l'ensemble des parcs industriels de son territoire de façon à répondre adéquatement aux besoins de ces parcs, en termes d'activités, d'usages, d'infrastructures et de vision. Le travail s'effectuera en deux phases, la première visant à autoriser certains usages à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde. La seconde phase débutera ultérieurement et concernera l'ensemble des affectations industrielles du territoire.

2. Présentation du projet

ARTICLES 2, 3 ET 4

AJUSTEMENTS AU NIVEAU DU PARC INDUSTRIEL LAPRADE

Correction de l'incohérence entre le **texte** et le **plan 10**.



Affectation
industrielle
légère

Vocation axée
davantage sur les
industries de grands
gabarits.



Affectation
industrielle
lourde

2. Présentation du projet

ARTICLE 5

MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES

1. Usages du groupe « Agriculture I » sont autorisés avec la condition suivante : Seules les piscicultures et ses activités de transformation associées à cet usage, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, sont autorisées et ce, uniquement à l'intérieur d'un bâtiment permanent.

2. Présentation du projet

ARTICLE 5

MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES

2. Usages du groupe « Agriculture II » sont autorisés avec la condition suivante : Seule la culture en serre sans utilisation du sol est autorisée.

2. Présentation du projet

12 mai 2020



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait, par écrit, la conformité du projet de règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

3. Prochaines étapes

du 4 au 20 juin 2020

8 juillet 2020

Septembre 2020

Période de
consultation
écrite

Adoption du
règlement

Entrée en
vigueur du
règlement

Par la poste ou par courriel
j.dumont@mrcbecancour.qc.ca

3. Prochaines étapes

58. Le conseil municipal de Bécancour devra, dans les **six mois** qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance.

Merci !

MRC de Bécancour
3689-1, boulevard Bécancour
Bécancour, Qc
G9H 3W7

Julie Dumont

j.dumont@mrcbecancour.qc.ca